

## La Poste méprise ses retraité.es !

La Poste doit maintenir les quelques avantages aux postier.es retraité.es qui perçoivent leur pension à La Banque Postale alors qu'elle veut les supprimer dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour quelques euros, La Poste renie les retraité.e-s et leur écrit personnellement : « *vous pouvez bien entendu procéder gratuitement à la clôture de votre compte bancaire dans les conditions prévues par la convention de compte, disponible sur [labanquepostale.fr](http://labanquepostale.fr) ou en bureau de poste* ».

### Diviser pour mieux régner !

L'objectif est clair, se débarrasser des postiers retraités, les rayer de toute attache avec l'entreprise. A l'instar

d'autres entreprises, SNCF, EDF, etc. le patronat entend couper tous les liens entre actifs et retraités !

Aujourd'hui, La Poste dit maintenir ces quelques avantages aux agents en activité... Mais pour combien de temps ?

Demain, que voudra-t-on encore supprimer : les chèques vacances, l'accès aux cantines, ...

### La Poste doit entendre tou.tes ses retraité.es.

Avec la mise en place prochaine des CSE à La Poste, nous avons des besoins à faire reconnaître à nos ex-employeurs. C'est aussi le moment de définir nos besoins pour élaborer nos

revendications à porter à nos ex-employeurs en matière de social d'entreprise.

Si certain.es camarades pensent que ces avantages sont inexistantes, pour d'autres, ils ne sont pas négligeables. Tou.tes sont outré.es des écrits méprisants de La Poste.

### Il nous faut réagir vite et décider d'initiatives locales de proximité

D'ores et déjà, un tract et une pétition sont déjà à disposition.

Si ces documents sont sur le site [La CGT FAPT \(cgt-fapt.fr\)](http://LaCGT-FAPT(cgt-fapt.fr)) et le Facebook de la CGT FAPT, chacun.e peut les obtenir par son syndicat ou sa section.

### Voici des extraits de réactions et d'écrits de camarades :

Le contenu est scandaleux voire mesquin, et l'argumentaire est fallacieux et tronqué. Il est adressé à tous les postières et postiers retraités qui ont toujours gardé leur compte à la poste. Un rapide calcul permet d'évaluer la perte personnelle à environ 200 € pour l'année. Des milliers de retraités seront touchés. Une action de notre UFR me semble indispensable auprès de la direction générale. La démarche fédérale peut s'accompagner d'actions locales partout où cela est possible avec les syndicats départementaux et les sections UFR. Chaque département est bien sûr maître d'œuvre localement (motion, pétition, audience etc.)

### Cette action revendicative collective n'interdit pas à chaque retraité.e une démarche personnelle.

Merci beaucoup pour cette réaction rapide et tout à fait appropriée.

J'ai reçu ce courrier et en ai personnellement été scandalisé particulièrement par l'invitation à "aller voir ailleurs" qu'il contient.

J'ai réagi sur ma page Facebook que je vais partager sur le groupe CGT.

Amitiés

Voilà une mauvaise nouvelle pour les retraité.es de La Poste : au 31 décembre, les avantages bancaires, fort maigres, au demeurant, pour les postières et

postiers retraités qui détiennent un compte postal, vont disparaître.

L'argumentation n'est pas recevable ! La Poste parle de l'évolution des volumes, mais ignore celle du Chiffre d'Affaire et les résultats.

1) La période du COVID n'a pas été si mauvaise pour La Poste, loin de là !

2) Certes, le courrier aurait été divisé par 3 depuis 2008, mais comme le prix du timbre a augmenté de 270% pour le prioritaire devenu depuis e-timbre rouge et que l'emploi a été sacrifié, la situation n'est pas catastrophique pour les finances de l'entreprise. Par ailleurs, elle dégage des bénéfices.

3) En bureau, les arguments ne tiennent pas non plus. La Poste a favorisé l'automatisation et l'usage d'Internet, faisant que moins de personnes franchissent l'entrée de nos bureaux.

Mais elle gagne sur les emplois : il suffit de se rappeler des files d'attente en période d'allocations désormais plus discrètes : l'entreprise a tout fait pour les faire disparaître en équipant les usagers de cartes bleues, puis en favorisant les virements bancaires...

Par conséquent, l'argent rentre toujours, mais pas par la même porte.

Il me semble nécessaire de dénoncer l'argumentation et de dire tout simplement que La Poste veut cesser de redistribuer vers ses retraité.es.

Le Directeur Général Adjoint du Groupe a notifié aux retraité.es de La Poste que les "avantages particuliers" qui leur étaient accordés jusque-là (cotisation gratuite, points offerts dans le cadre du service Adésio, prime de fidélité annuelle) seraient supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. "La Poste doit assurer la pérennité de son modèle économique (sic !) et n'est plus en mesure de proposer ces avantages particuliers qui représentent une charge financière devenue trop lourde". On la comprend ! Ces profiteurs de retraité.es qui, chaque année, se vautrent dans l'opulence en recevant, pour les plus fortuné.es, quelques maigres euros, mettent en péril l'existence même de l'entreprise.

À signaler que le produit net bancaire de La Banque Postale, a atteint, en 2022, 8 320 millions d'euros, en hausse de +303 millions d'euros, soit +3,8%, selon le communiqué exposant les résultats du groupe publié le 23 février 2023. Quant au groupe dans sa globalité, il a vu "son chiffre d'affaires progresser à plus de 35 milliards d'euros et présente des résultats solides par rapport à 2021", selon les propos de son PDG Philippe Wahl. En fait, au-delà du mépris envers les retraité.es de La Poste et de la mesquinerie de la mesure, c'est la mise en œuvre d'une stratégie visant à ne conserver que les clients intéressants, c'est-à-dire ceux qui ont le portefeuille bien garni.

Saluds de vieux !

## Pétition

Le Groupe La Poste doit prendre en compte les revendications des postier.es L'attaque du Groupe La Poste contre les « avantages bancaires » dont « bénéficient » les retraité.es de La Poste est vécue comme une véritable agression. Rien ne justifie une telle provocation ! Le produit net bancaire de La Banque Postale a atteint en 2022, 8 320 millions d'euros, en hausse de 303 millions d'euros, soit +3,8% , selon le communiqué exposant les résultats du Groupe publié le 23 février 2023. Quant au Groupe dans sa globalité, « il a vu son chiffre d'affaires progresser à plus de 35 milliards d'euros et présente des résultats solides par rapport à 2021 », selon les propos de son PDG Philippe Wahl.

La Poste dépouille les retraités du pouvoir d'achat socialisé, fruit d'années de travail.

**Les salarié.es et retraité.es du Groupe La Poste**, qui n'ont cessé, ces derniers mois, de manifester et de lutter pour l'augmentation des retraites et des salaires, contre la réforme des retraites, **exigent** :

- **d'être respecté.es par leur l'entreprise et le service public,**
- **la restitution des richesses créées par leur travail,**
- **une prise en charge de la complémentaire santé**
- **la prise en compte des revendications des postier.es.**

Nom	Prénom	Adresse	Signature